

Conseil Municipal du 8 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 8 décembre à 21 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ESCALETTE Gaëtan, Maire.

Etaient présents : BASSAS Nathalie, BESSONNET Elodie, BLANC Patrick, CATHALO Henri, ESCALETTE Gaëtan, GAILLARD David, GRIEUMARD Lydie, LACOMBE Cyril, LITRE Nadège.

Absents : BROUCHET Florent, CHAIGNON Valéry

BASSAS Nathalie a été nommée secrétaire.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA CCQVA</p>

Vu le transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2021, les budgets annexes assainissement seront dissous.

Le conseil municipal doit délibérer sur les points suivants :

1) Accepter la dissolution du budget annexe du service assainissement en ce qui concerne l'exercice des compétences propres à ce dernier et les opérations budgétaires.

Décide de transférer la totalité des résultats

2) accepter la mise à disposition des immobilisations et des emprunts nécessaires à l'exercice de la compétence à la CCQVA

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1-1 à L.2224-2 ;

VU le courrier de Monsieur le préfet en date du 21 juillet 2020 relatif à la gestion de la compétence assainissement sur le territoire de la communauté de communes.

CONSIDERANT que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la commune de PUYGAILLARD DE QUERCY à la communauté de communes Quercy Vert Aveyron il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe de l'assainissement collectif communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés,

CONSIDERANT que ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes,

CONSIDERANT que ces opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles et qu'il y a donc lieu de clôturer ce budget assainissement. Le comptable public procédera au transfert des balances du budget annexe sur le budget principal par opérations d'ordre non budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité

AUTORISE la clôture du budget annexe de l'assainissement collectif ;

AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal ;

APPROUVE le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2020 du budget annexe de l'assainissement collectif de collecte des eaux usées à la communauté de commune Quercy Vert Aveyron.

APPROUVE la mise à disposition des immobilisations à l'exercice de la compétence à la CCQVA.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Création d'un site internet :

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'importance de la création d'un site internet pour la commune afin d'améliorer la communication avec les administrés. Il expose les tarifs proposés par le CDG 82 pour la réalisation de ce projet. Cette prestation s'élève à 636,12€/an.

Fibre optique :

D'après la carte prévisionnelle communiquée par la CCQVA, le déploiement de la fibre optique devrait avoir lieu sur la commune de Puygaillard en 2021.

Colis des aînés :

Cette année, les colis seront composés d'un panettone, d'une bouteille de jus de pomme et d'une bouteille de jus de poire provenant de l'EARL LA BOULIGAIRE à ALBIAS. La distribution d'une vingtaine de colis sera effectuée le 19 décembre par Nathalie, Nadège, Lydie et Elodie.

Bulletin municipal :

Le bulletin municipal est en cours d'exécution.

Fin de la séance : 23h30